

Madame, Monsieur,

Je soussigné Philippe Demeestère, courtier en assurances, certifie par la présente attestation qu'une pré-étude a été réalisée dans le cadre du projet « Airfly », sur demande de Monsieur Aurélien Saunier.

J'atteste par la présente que l'assureur AXA, via l'intermédiaire VERSPIEREN, qui s'occupe déjà de risques aéronautiques importants, et qui est l'assurance de la fédération française de parachutisme, nous a confirmé les points suivants :

–Concernant l'assurance de la responsabilité civile aéronautique au titre de l'activité de simulateur de chute libre (soufflerie), y compris séances d'initiations dispensées par des moniteurs professionnels agréés par Airfly, le budget assurance serait compris entre 10 000 € hors-taxes et 11 000 € hors-taxes, plus 9 % de taxes d'assurance.

–Concernant les assurances dommages, le budget prévisionnel peut être le suivant :

<u>Garantie</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux TTC en ‰</u>	<u>Prime TTC</u>
Bâtiment	10 000 000 €	1,00	10 000 €
Contenu, aménagement	1 500 000 €	1,00	1 500 €
Bris de machine	3 500 000 €	2,20	7 700 €
Pertes d'exploitation			
- incendie	2 400 000 €	1,20	2 880 €
- bris de machine	2 400 000 €	2,60	6 240 €
Autres garanties			3 000 €
		TOTAL	31 320 €

À noter qu'il s'agit d'un budget prévisionnel en l'état actuel qui pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des éléments définitifs servant de base à l'assurance.

Ce budget est donc purement indicatif.

Ce qui peut être d'ores et déjà être confirmé aujourd'hui :, c'est que le projet semble parfaitement assurable, tant pour sa responsable civile, que pour la garantie du bâtiment, de la soufflerie, et de la perte d'exploitation éventuelle suite à sinistre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Sentiments les meilleurs.



Ce document est indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.  
Il n'engage pas l'assureur.